



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

prophylaxie

Question écrite n° 62534

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur l'importance à apporter à la protection bucco-dentaire chez les jeunes enfants dès l'âge de six ans. En effet, très souvent l'adolescent, puis l'adulte, se trouve confronté à des dépenses importantes d'entretien pour la seule raison que les « dégâts » dans la dentition ont été décelés trop tard et nécessitent des prothèses ou autres travaux douloureux et coûteux. Un contrôle bucco-dentaire avait été envisagé dès l'âge de six ans dans les écoles. Il lui demande si une telle mesure a été mise en application en guise de prévention dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministre des solidarités, de la santé et de la famille rappelle que la loi de santé publique du 9 août 2004 comporte parmi ses objectifs celui de réduire de 30 l'indice CAO mixte moyen aux âges de six et douze ans (l'indice CAO mesure le nombre de dents cariées, absentes ou obturées). Dans ce cadre, l'examen prévu par l'article L. 2132-2-1 du code de la santé publique fait partie des outils de la politique de prévention bucco-dentaire. Cet examen doit comprendre notamment une éducation et une motivation à la santé bucco-dentaire en collaboration étroite avec les patients, ainsi que des conseils personnalisés sur l'hygiène alimentaire et le rôle protecteur du fluor. Les modalités de mise en oeuvre de cette disposition ont d'ores et déjà fait l'objet d'études associant les différents partenaires concernés. Cette mesure a vocation à s'inscrire dans le cadre plus général d'un plan national de prévention bucco-dentaire.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62534

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3677

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5432